

Action Sociale: GT Outre-Mer

Le 15 novembre 2023

Nouvelle organisation de l'Action Sociale dans les DROM :

Depuis plusieurs années, **l'UNSa Justice** revendique une gestion à part entière de l'Action Sociale en Outre-Mer. C'est aujourd'hui chose faite! (Pour mémoire, l'Action Sociale en Outre-Mer était pilotée par le DRHAS de Toulouse de manière concomitante avec l'Occitanie...)

Si la création d'un DRHAS n'est pas strictement matérialisée, il est à souligner des évolutions notables depuis le début de l'année avec un recentrage du « pilotage » placé auprès de la Secrétaire générale, intégrant la création d'un poste de Délégué Outre-Mer, auprès duquel viennent s'ajouter 3 coordonnateurs de proximité sur les zones Réunion/Mayotte, Antilles et Guyane.

Concernant le Service Social des Personnels, un poste de Coordinateur Régional en Travail Social a été mis en place depuis début Septembre, permettant ainsi un relais plus efficace pour les agents des DROM s'adressant aux Assistants de Service Social.

Toujours dans la même veine, un poste de gestionnaire dédié à l'Outre-Mer sera créé et partagé entre le Bureau d'Action Sociale et le Bureau de la Qualité de Vie au Travail.

Sur le volet administratif, la gestion des 20 conventions de restauration, le traitement des dossiers de demandes individuelles pour les enfants souffrant de handicap (AEH) et plus globalement les prestations dites « PIM » (classes vertes, centres aérés, colonies de vacances, etc...) ainsi que les subventions des associations seront traités par le Bureau de l'Action Sociale.

Face à cette nouvelle réorganisation et dans le souci d'une appropriation par les acteurs de terrain (services RH, CRAS, acteurs sociaux...), la création et transmission d'un organigramme a été validé.

Prestations et Service Social

A compter du 1^{er} Janvier 2024, les Prestations « PIM » seront délivrées par le Bureau d'Action Sociale avec la garantie d'enveloppes dimensionnées à la hauteur des besoins, ce qui n'était pas le cas les années antérieures pour les agents exerçant dans les DROM.

L'UNSa Justice s'est félicitée de cette annonce et a demandé qu'une information auprès des agents puisse s'opérer sur le changement de procédure.

Concernant le Service Social du Personnel après un état des lieux des effectifs à date, l'administration nous a informé du déploiement d'une réunion prochaine avec les Présidents des CRAS (DROM) afin de faciliter le développement de proximité (aides financières, etc...)

Enfin, la question des couvertures de postes et des besoins complémentaires a été évoquée...

L'UNSa Justice a rappelé son vif attachement à ce que l'ensemble des postes soit pourvus, en insistant sur la reconnaissance que devait avoir l'administration vis-à-vis des travailleurs sociaux.

Fondation d'Aguesseau – Bilan et Perspectives des Séjours DROM

Un bilan sur l'ensemble des séjours vacances proposés par la Fondation d'Aguesseau en Outre-Mer a été présenté, soulignant ainsi l'évolution et l'extension du catalogue, notamment sur les séjours de proximité.

L'UNSa Justice prend acte de ces avancées majeures, limitant ainsi l'exclusion des familles d'Outre-Mer aux prestations disponibles en hexagone.

Toutefois, **l'UNSa Justice** a rappelé la nécessité de poursuivre la montée en charge des propositions de prestations en matière de séjours, qu'il s'agisse de centres de vacances conventionnés à l'instar de celui de La Réunion mais aussi s'agissant la montée en puissance de séjours jeunes notamment linguistiques à proximité de chaque DROM.

Questions diverses

L'UNSa Justice a une nouvelle fois condamné l'abattement fiscal forfaitaire de 20 % pour les DOM. Celuici est complètement décoléré des indexations liés à la vie chère et pénalise mécaniquement les collègues sur les prestations en lien avec le Revenu Fiscal de Référence (RFR). **L'UNSa Justice** exige un abattement égal à l'indexation dans chaque département et territoire d'Outre-Mer.

De plus, nous avons demandé à ce qu'une règle de calcul soit présentée pour les collègues exerçant notamment sur les secteurs des CRAS Nouméa et de Papeete afin qu'ils ne soient plus exclus des prestations sociales vis-à-vis de l'indexation de proximité.

Paris, le 23 Novembre 2023.

Le Secrétaire général Jean-François FORGET.

